



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes**

**d'Eid Air aviation**

Mars 2021

## Introduction

Situé à Bromont, Eid Air aviation inc. est un collège privé non subventionné. Il offre le programme d'enseignement collégial *Pilotage professionnel d'aéronefs – Multimoteur* (EWA.15) menant à l'attestation d'études collégiales (AEC). La *Politique institutionnelle d'évaluation de programme* (PIEP) a été adoptée par le conseil d'administration le 14 décembre 2020 et elle a été reçue par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 17 décembre de la même année. La Commission, dans son rapport d'évaluation de la version précédente daté de novembre 2019, avait jugé la politique insatisfaisante et cinq recommandations avaient été formulées.

## Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP du Collège Eid Air aviation lors de sa réunion tenue le 10 mars 2021. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur la troisième édition du *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié par la Commission<sup>1</sup>. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les éléments essentiels d'une PIEP ainsi que les modalités et les critères d'évaluation de cette politique.

La politique inclut les sections suivantes : les finalités et les objectifs de la politique, les critères d'évaluation de la qualité du programme d'études, le partage des responsabilités, les procédures d'évaluation du programme d'études, les données nécessaires à l'évaluation du programme d'études, le mécanisme d'évaluation de l'application de la politique ainsi que le mécanisme de révision et d'actualisation de la politique.

### Les finalités, les objectifs et le champ d'application

La politique de Eid Air aviation énonce 5 finalités desquelles découlent plusieurs objectifs. Huit objectifs sont relatifs à l'application de la politique alors que 4 autres sont spécifiques à l'évaluation du programme d'études. Les objectifs découlent des finalités : ils sont formulés clairement et de sorte que le Collège puisse en évaluer l'atteinte. Des préoccupations relatives à l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte sont comprises dans les finalités et les objectifs. Le Collège n'offrant qu'un seul programme d'études, la politique indique qu'elle s'applique à ce dernier.

### Les critères d'évaluation de la qualité des programmes d'études

Conformément au *Cadre de référence* de la Commission, la politique énumère tous les critères d'évaluation permettant d'apprécier les dimensions d'un programme, soit la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins du programme, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de la gestion. Les descriptions de chacun des critères que le Collège présente dans sa politique sont cohérentes avec celles de la Commission.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études*

## **Les modes d'évaluation des programmes retenus par le collège**

La politique présente les modes d'évaluation retenus par le Collège pour évaluer son programme d'études, soit l'évaluation partielle et l'évaluation en profondeur.

Pour l'évaluation partielle, la politique spécifie qu'il s'agit d'une évaluation annuelle qui mène à la production d'un bilan de la qualité du programme. Elle permet de déterminer les problématiques qui nécessitent d'être examinées avec plus d'attention afin d'améliorer rapidement la qualité du programme. La politique indique que les professeurs sont directement engagés dans chacune des étapes du processus d'évaluation; ainsi, leur consultation lors de la planification, de la réalisation et du suivi des travaux d'évaluation est assurée. Bien que les résultats des travaux de l'évaluation partielle soient consignés dans des bilans, la politique ne mentionne pas l'adoption de ces documents. La Commission **invite** Eid Air aviation à préciser, dans sa politique, que les bilans de programme résultant de l'évaluation partielle sont adoptés par les autorités du Collège.

Pour ce qui est de l'évaluation en profondeur, le comité d'évaluation est responsable d'élaborer un devis incluant la méthodologie ainsi que le calendrier de réalisation des travaux. Au moins un professeur fait partie des membres du comité d'évaluation de programme et la politique indique que les professeurs sont directement engagés dans chacune des étapes du processus d'évaluation. La consultation de ces derniers est donc assurée à toutes les étapes des travaux d'évaluation. Le rapport d'évaluation, qui comprend d'ailleurs les forces et les faiblesses du programme, les pistes d'action, l'appréciation générale de la qualité du programme ainsi qu'un plan d'action, est soumis à la Direction générale et adopté par le conseil d'administration. Les modalités de mise en œuvre de l'évaluation en profondeur sont présentées dans la politique.

La diffusion des résultats est prévue lors du suivi de l'évaluation, par contre, la politique ne précise pas que les règles de diffusion des résultats assurent le respect du caractère confidentiel et des renseignements nominatifs. La Commission **invite** donc le Collège à prévoir, dans sa politique, des règles de diffusion des résultats qui assurent le respect du caractère confidentiel des renseignements nominatifs de même que les instances et les personnes qui en sont responsables.

### **Le regard global**

L'évaluation en profondeur permet au Collège de porter un regard global sur le programme d'études qu'il offre. Cette évaluation est prévue tous les cinq ans et elle tient compte des six critères d'évaluation de la qualité des programmes retenus par la Commission ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur le programme.

## **Les données nécessaires à l'évaluation des programmes d'études**

La politique du Collège prévoit des données documentaires, statistiques et perceptuelles pour évaluer son programme d'études. Le plan de travail et le rapport annuel, qui font partie des données descriptives utilisées par le Collège, correspondent à des données documentaires. Les données statistiques incluent des données sur les inscriptions, le cheminement scolaire, la réussite, la diplomation ainsi que le placement sur le marché du travail. Finalement, l'utilisation de données perceptuelles incluent l'appréciation des professeurs, des étudiants, des diplômés ainsi que des représentants du marché du travail.

## **Le partage des responsabilités**

La politique précise à qui sont attribuées les responsabilités relatives à sa gestion. En effet, le conseil d'administration est responsable de l'adoption de la PIEP alors que la Direction de l'établissement et la Direction générale sont responsables, conjointement, de sa mise en œuvre et de sa modification. La Direction générale est aussi responsable de l'évaluation de l'application de la politique.

En ce qui concerne les responsabilités relatives à l'évaluation des programmes d'études, pour l'évaluation en profondeur, c'est le comité d'évaluation qui est responsable de la planification et de la réalisation des travaux d'évaluation ainsi que de l'élaboration des actions à réaliser au terme des travaux d'évaluation. Dans les deux modes d'évaluation présentés, ce sont les professeurs qui sont responsables de la mise en œuvre des actions par leur participation au suivi de l'évaluation. Toutefois, le Collège gagnerait à préciser, dans sa politique, les instances et les personnes responsables de la planification et de la réalisation des travaux d'évaluation partielle. Finalement, toutes les responsabilités attribuées sont confiées à des instances disposant de l'autorité nécessaire pour en assurer l'exercice.

## **Les mécanismes d'amélioration continue de la politique**

La politique prévoit un mécanisme d'évaluation de son application. La Direction générale de l'établissement, après avoir consulté divers intervenants, est responsable de mettre sur pied un comité pour procéder à l'évaluation de l'application de la politique. Cette évaluation se fonde sur les critères de conformité et d'efficacité. Le comité doit produire un rapport qui inclut des recommandations ainsi qu'un plan de travail. La consultation des instances et des personnes ayant à mettre en œuvre la politique est assurée par la participation du responsable du programme ainsi que par celle d'un professeur dans le comité d'évaluation. Finalement, la politique mentionne que le responsable du programme analyse la pertinence de réaliser l'autoévaluation de l'application de la PIEP tous les 5 ans. Ainsi, le responsable de programme peut déterminer que la réalisation de l'autoévaluation n'est pas pertinente

et l'autoévaluation de l'application de la politique pourrait, dans ce cas, ne pas être évaluée dans un délai de dix ans. Pour cette raison, la Commission **invite** le Collège à préciser, dans sa politique, que l'évaluation de l'application de la politique doit être réalisée au moins une fois tous les dix ans.

En outre, la politique précise un mécanisme encadrant sa modification qui est sous la responsabilité de la Direction générale. Bien que des éléments à examiner soient présentés, les modalités retenues pour apporter des modifications à la politique ne sont pas mentionnées clairement. De plus, la politique ne prévoit pas la consultation d'autres instances ou personnes dans ce processus. La Commission                    donc au Collège de préciser, dans sa politique, les modalités retenues pour y apporter des modifications et de mentionner que les instances et les personnes ayant à la mettre en œuvre sont consultées au sujet des modifications envisagées.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge **satisfaisante** la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Eid Air aviation. Elle répond presque entièrement aux critères (conformité, cohérence, clarté) et sa mise en œuvre devrait contribuer à assurer l'amélioration continue de la qualité de son programme d'études, mais la Commission croit utile de formuler une suggestion dans le but d'améliorer les éléments qu'elle contient.

La Commission rappelle au Collège qu'elle lui suggère de préciser, dans sa politique, les modalités retenues pour y apporter des modifications et de mentionner que les instances et les personnes ayant à la mettre en œuvre sont consultées au sujet des modifications envisagées. Par ailleurs, la Commission invite le Collège à préciser, dans sa politique, que les bilans de programme résultant de l'évaluation partielle sont adoptés par les autorités du Collège. Elle l'invite également à prévoir, dans sa politique, des règles de diffusion des résultats qui assurent le respect du caractère confidentiel des renseignements nominatifs de même que les instances et les personnes qui en sont responsables. Finalement, elle l'invite à préciser, dans sa politique, que l'évaluation de l'application de la politique est réalisée au moins une fois tous les dix ans.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Virginie Bérubé

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

Québec, le 21 avril 2021

PORTAIL

Monsieur André Vadeboncoeur  
Directeur général  
Eid Air Aviation inc.  
101, rue du Ciel  
Bromont (Québec) J2L 2X4

**Objet :**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, le 10 mars 2021, la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) d'Eid Air Aviation. Vous trouverez, dans le rapport ci-joint, ses commentaires relativement à cette politique. Comme vous pourrez le constater, la Commission estime que la politique d'Eid Air Aviation est **satisfaisante**.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,



Denis Rousseau

p. j. (1)